



CHAMPIONNAT PROVINCIAL U18 BROSSE PERFORMANCE 2026

2026 U18 PERFORMANCE BRUSH PROVINCIAL CHAMPIONSHIP



Informations générales et règlementation spécifique

General information & specific rules

Club de curling des Collines

*7 au 11 janvier 2026*

## 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

<p>Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les évènements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la règlementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.</p>	<p>Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor's Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.</p>
---	--

<p><b><u>Site hôte</u></b></p> <p>Club de curling des Collines 1 montée du Panorama, Chelsea, Québec J9B 1K9</p>	<p><b><u>Host site</u></b></p> <p>Club de curling des Collines 1 montée du Panorama, Chelsea, Québec J9B 1K9</p>
<p><b><u>Activités protocolaires</u></b></p> <p>Cérémonie d'ouverture : Mercredi 7 janvier à 15h00. La présence de tous les joueurs et entraîneurs est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.</p> <p>Cérémonie de fermeture : Le dimanche 11 janvier immédiatement après les finales. La présence de tous les joueurs et entraîneurs participant aux finales est obligatoire. Le port de l'uniforme d'équipe est obligatoire.</p>	<p><b><u>Ceremonial Activities</u></b></p> <p>Opening ceremonies: Wednesday, January 7<sup>th</sup> at 3PM. Presence is mandatory for all players and coaches Team members must wear their team's uniform.</p> <p>Closing ceremonies: Sunday, January 11th, immediately after the finals. Presence is mandatory for all players and coaches who are playing in the final(s). Team members must/do not need to wear their team's uniform.</p>
<p><b><u>Arbitres en chef</u></b></p> <p>Jacques Desharnais (arbitre en chef) <a href="mailto:jacques.desharnais@etsmtl.ca">jacques.desharnais@etsmtl.ca</a> / (514) 247-1506 Adjoint : Richard Gervais</p>	<p><b><u>Head Umpires</u></b></p> <p>Jacques Desharnais (arbitre en chef) <a href="mailto:jacques.desharnais@etsmtl.ca">jacques.desharnais@etsmtl.ca</a> / (514) 247-1506 Assistant : Richard Gervais</p>
<p><b><u>Réunion des équipes</u></b></p> <p>Une rencontre virtuelle aura lieu le 5 janvier à 18h00 pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que son adjoint et un employé de Curling Québec seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Aline Fellmann (afellmann@curling-quebec.qc.ca) au plus tard le 4 janvier.</p>	<p><b><u>Team Meeting</u></b></p> <p>An online meeting will be held on January 5<sup>th</sup> at 6PM to answer questions about the championship. The head umpire, his assistant and Curling Quebec employee will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Aline Fellmann (afellmann@curling-quebec.qc.ca) before January 4th.</p>
<p><b><u>Écurosson du championnat</u></b></p> <p>Les écussions sont envoyés par la poste avant le début du championnat. Il est obligatoire de les apposer sur vos vêtements de jeu, veuillez svp les placer sur la manche gauche ou au-dessus du cœur (côté gauche).</p>	<p><b><u>Championship Crests</u></b></p> <p>Championship crests will be sent to teams before the championship. It is not mandatory to sew the crests on your curling clothes but if you chose to do so, please place the crest on the upper left sleeve or over the heart of the jacket.</p>

<b><u>Prix d'entraîneur d'excellence d'Asham</u></b>	<b><u>Asham Coaching Award</u></b>
Le prix d'entraîneur d'excellence Asham est remis lors du Championnat provincial junior et juvénile (U-18) Brosse Performance à l'entraîneur qui se démarque par son esprit sportif et le code d'éthique des entraîneurs. Des formulaires de vote seront remis aux équipes lors de leur arrivée au championnat. La remise de prix se fera le vendredi 9 janvier à 19h00.	The Asham Coaching Award is presented annually during the Performance Brush Junior and juvenile Provincial Championships to a coach who stands out for their sportsmanship and for their respect of the coaches code of ethics. Voting forms will be supplied to the teams upon their arrival at the championship. The prize will be awarded on Friday, January 9 <sup>th</sup> at 7PM.
<b><u>Formulaire d'entente de participation</u></b>	<b><u>Participation agreement form</u></b>
<b>2- RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES</b>	
<b><u>Formule de championnat</u></b> Garçons : Formule élimination - Un tournoi à triple élimination à dix (10) équipes déterminera les quatre (4) équipes qualifiées pour la ronde éliminatoire (page).  Filles : Formule élimination - Un tournoi à triple élimination à neuf (9) équipes déterminera les quatre (4) équipes qualifiées pour la ronde éliminatoire (page).	<b><u>Championship Format</u></b> Boys : Knockout format - A ten (10) team triple knockout tournament will determine the four (4) teams who will qualify for the playoff round (page).  Girls: Knockout format - A nine (9) team triple knockout tournament will determine the four (4) teams who will qualify for the playoff round (page).
<b><u>Équipement – Têtes de brosse autorisées</u></b> Veuillez prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses et mousses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<b><u>Equipment – Approved Broom Heads</u></b> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads and foams will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.
<b><u>Remplaçants</u></b> Aucun remplaçant autorisé.	<b><u>Spares</u></b> No spare is allowed.
<b><u>Durée des matchs</u></b> Les matchs seront de huit (8) bouts et il y aura une pause obligatoire de mi-match de cinq (5) minutes après le 4 <sup>e</sup> bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le 4 <sup>e</sup> bout soit complété.  S'il y a égalité à la suite des bouts règlementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée. Il n'y aura pas de pause après les bouts règlementaires.	<b><u>Length of Games</u></b> All games will be eight (8) ends and there will be a mandatory five (5)-minute break after the conclusion of the 4 <sup>th</sup> end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the (4 <sup>th</sup> ) end.  If games are tied after the completion of the regulation ends, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end.) There will be no break after the conclusion of the regulation ends.
<b><u>Temps de réflexion</u></b> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour	<b><u>Thinking Time</u></b>

<p>compléter les huit (8) bouts sera de trente-deux (32) minutes et 5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.</p>	<p>Thirty-two (32) minutes of thinking time will be allotted to each team to play a eight (8) end game. Each team will be given 5 minutes to complete each extra end.</p>
<p><b><u>Interactions</u></b></p> <p>Pendant le déroulement d'un match, l'entraîneur (et le joueur-remplaçant) peut communiquer avec son équipe depuis son poste au banc des entraîneurs. Ceci s'applique uniquement lorsqu'une équipe est <b>L'ÉQUIPE NON ACTIVE</b>. Il est interdit de crier. L'équipe non active ne doit pas distraire l'équipe active et doit être attentive au positionnement de ses joueurs.</p> <p>Position des membres de l'équipe non active :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Seuls le capitaine ou le vice-capitaine, et un autre joueur, peuvent se positionner à l'intérieur de la ligne de jeu, à l'extrémité vers laquelle sont lancées les pierres. Ils se placent derrière la ligne arrière lorsque l'équipe active effectue son lancer. Ces deux joueurs restent immobiles, leurs balais positionnés de manière à ne pas gêner ni distraire le joueur effectuant le lancer.</li> <li>• (b) Le joueur qui est le prochain à lancer peut se placer immobile sur le côté de la piste, derrière les blocs de départ, à l'extrémité d'où sont effectués les lancers. Il reste silencieux et immobile lorsque le joueur de l'équipe active effectue son lancer.</li> <li>• (c) Les joueurs n'occupant pas les positions (a) ou (b) doivent se placer entre les lignes de jeu et sur le bord de la piste lorsque l'équipe active est en marche. Les joueurs positionnés dans cette zone doivent rester en file indienne pendant que le joueur de l'équipe active effectue son lancer.</li> <li>• (d) Les membres de l'équipe non active ne doivent occuper aucune position ni effectuer aucun mouvement susceptible d'obstruer, de gêner ou de distraire un membre de l'équipe active.</li> <li>• En cas d'infraction, l'arbitre laissera toutes les pierres s'immobiliser et offrira à l'équipe non fautive les options suivantes : laisser le jeu se poursuivre tel quel; recommencer le lancer de la pierre; ou replacer toutes les pierres concernées le plus près possible de leur position initiale et relancer la pierre.</li> <li>• En cas d'infraction commise par l'entraîneur ou le remplaçant, la personne fautive sera retirée du banc des entraîneurs pour le match en cours. Toute infraction supplémentaire entraînera l'exclusion de toute personne de cette équipe du banc des entraîneurs pour le reste de la compétition.</li> <li>• De plus, les joueurs doivent cesser de parler avec leur entraîneur avant que la pierre adverse ne franchisse la première ligne de jeu afin d'éviter les directives excessives.</li> </ul> <p>LES INTERACTIONS AVEC L'ENTRAINEUR peuvent avoir lieu lorsque votre équipe est <b>L'ÉQUIPE ACTIVE</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entraîneurs U-18 auront droit à un maximum de deux (2) interactions avec l'entraîneur pendant la première moitié du match et à un maximum de deux (2)</li> </ul>	<p><b><u>Interactions</u></b></p> <p>While a game is in progress, the coach (and alternate player) may communicate with their team from their position in the Coach Bench area. This only applies when a team is the "NON-DELIVERING TEAM". Yelling is not allowed. The non-delivering team must not distract the delivering team and must be aware of their player positions. The position of the members of the non-delivering team:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (a) Only the skip or vice-skip, and one other player may be positioned inside the hog line at the playing end. They shall position themselves behind the back line when the delivering team is in the process of delivery. Both players shall be motionless with their brooms positioned in a manner not to interfere with or distract the attention of the player who is in the process of delivery.</li> <li>- (b) The player who is next to deliver may take a stationary position to the side of the sheet behind the hacks at the delivery end. The player shall remain silent and motionless when the delivering team player is in the process of delivery.</li> <li>- (c) The players not taking positions (a) or (b) shall position themselves between the hog lines and to the extreme sides of the sheet when the delivering team is playing. The players positioned in this area shall remain in single file when the delivering team player is in the process of delivery.</li> <li>- (d) The non-delivering team members shall not take any position or cause such motion that would obstruct, interfere with, or distract any member of the delivering team.</li> <li>- If a violation occurs, the umpire shall allow all stones to come to rest and provide the nonoffending team with the option of: allowing the play to stand; or recommencing the delivery of the stone; or replacing all affected stones as close as possible to their original position and redelivering the stone.</li> <li>- For any violation by the coach or alternate, the offending person will be removed from the Coach Bench for that game. Any further violation will result in the team no longer having anyone on the Coach Bench for the remainder of the event.</li> <li>- An additional rule is that players must stop talking with their coach before the opposition rock crosses the first hog line to prevent over coaching.</li> </ul> <p>COACH INTERACTIONS can occur when your team is the "DELIVERING TEAM".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Under-18 coaches will be allowed a maximum of two (2) Coach Interactions in the first half of the game and a maximum of two (2) Coach Interactions in the second half of the game.</li> </ul>

<p>interactions avec l'entraîneur pendant la deuxième moitié du match.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipes auront droit à une (1) interaction avec l'entraîneur par bout supplémentaire.</li> <li>- Les interactions avec les entraîneurs inutilisées ne peuvent pas être reportées.</li> <li>- Les interactions avec les entraîneurs peuvent durer entre 5 et 60 secondes, mais pas plus.</li> <li>- Pendant une interaction avec les entraîneurs, les entraîneurs peuvent rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou derrière la ligne arrière</li> <li>- Les interactions peuvent être demandées par tout membre de l'équipe qui contrôle la maison ou son entraîneur. Si l'entraîneur ou un joueur souhaite demander une interaction, il doit l'indiquer en faisant un signe de T avec ses mains lorsque son équipe contrôle la maison. Si quelqu'un demande une interaction, l'équipe doit utiliser une interaction.</li> <li>- Les entraîneurs sont responsables de suivre et de contrôler le nombre d'interactions utilisées. Les désaccords seront portés à l'attention de l'arbitre en chef.</li> <li>- Une interaction avec l'entraîneur prend officiellement fin lorsque l'entraîneur et les joueurs cessent de parler et que l'entraîneur retourne s'asseoir à sa place désignée à l'extrémité de la piste.</li> <li>- La durée de la pause entre les bouts sera de soixante (60) secondes. Les entraîneurs auront jusqu'à quarante-cinq (45) secondes pour discuter avec leur équipe entre les bouts et les entraîneurs pourront rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou sur la ligne de côté entre les lignes de jeu. Les entraîneurs disposeront alors de 15 secondes pour regagner leur siège avant que la première pierre du bout ne soit lancée. Remarque : les chronométrateurs peuvent appliquer un compte à rebours de 10 secondes. Cela se fait lors des événements mondiaux et cette fonctionnalité est disponible dans CurlTime.</li> <li>- Les entraîneurs peuvent s'asseoir ou se tenir debout à l'endroit/au siège qui leur a été attribué du même côté que les pierres de leur équipe.</li> <li>- Les entraîneurs ne peuvent pas bouger de leur position/siège pendant le bout, sauf si une interaction avec l'entraîneur a été demandée. Par exemple, les entraîneurs ne peuvent pas bouger pour mieux voir la maison ou un lancer.</li> <li>- Entre les bouts, les entraîneurs peuvent se déplacer vers l'une ou l'autre des extrémités en respectant les matchs sur les pistes adjacentes. Les entraîneurs ne doivent se déplacer que le long des lignes de côté et ils doivent porter des chaussures appropriées pour être sur la glace.</li> <li>- Remarque : les associations membres peuvent ajuster la position des entraîneurs si les sites ne peuvent pas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Teams will be given one (1) Coach Interaction per extra end.</li> <li>- Unused Coach Interactions cannot be carried over.</li> <li>- Coach Interactions may last between 5-60 seconds, but not longer.</li> <li>- During a Coach Interaction, coaches may meet with their team either on the backboard or behind the backline.</li> <li>- Coach Interactions can be called by anyone on the team in control of the house or their coach. If the coach or a player wants an interaction, they must signal a T with their hands when their team is in control of the house. If anyone signals for an interaction, the team must use an interaction.</li> <li>- Coaches are responsible for keeping track and policing the number of Coach Interactions used. Disagreements will be brought forth to the Chief Umpire.</li> <li>- A single Coach Interaction will officially end after the coach and players stop talking and the coach returns and is sitting on their designated seat behind the sheet.</li> <li>- Time between ends will be sixty (60) seconds. Coaches will be allowed up to forty-five (45) seconds of talking time with their team between ends and coaches may meet with their team either on the backboard or on the sideline between the hog lines. Coaches will then have 15 seconds of travel time to be seated before the first stone of the end is delivered.</li> <li>- Coaches may sit or stand in their assigned position/seat on the same side as their team's rocks.</li> <li>- Coaches may not move from their position/seat during the end unless their team has called a Coach Interaction. For example, coaches cannot move to see the house or shot better.</li> <li>- Between ends, coaches can travel to either end respectful of games on adjacent sheets. Coaches must only travel along the sidelines, and they must wear suitable footwear to be on the ice.</li> <li>- Note: Member Associations may adjust the coach's position if venues cannot accommodate seating for coaches in the ice shed.</li> <li>- If there is an alternate player, they can sit with the coach at both ends at the curling centre and the arena (if space permits). The alternate player can take part in the team talking time but cannot take part during their team's Coach Interaction. The alternate player may not move from their seat during an end.</li> <li>- Note: Member Associations may adjust the alternate's position if venues cannot accommodate seating for alternates in the ice shed.</li> <li>- There will be no talking or body language by the coach to their team when you are the delivering team and have control of the house unless during a Coach Interaction, or between ends. Body language includes hand, body gestures, signaling or any other form of communication. Penalties to coaches include: First</li> </ul>
--	--

<p>installer de sièges pour les entraîneurs dans l'aire de jeu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'il y a un joueur-replaçant, il peut s'assoir avec l'entraîneur aux deux extrémités du centre de curling et de l'aréna (si l'espace le permet). Le joueur remplaçant peut participer au temps de discussion de l'équipe, mais ne peut participer à aucune interaction avec l'entraîneur. Le joueur-replaçant ne peut pas bouger de son siège pendant un bout.</li> <li>- Remarque : les associations membres peuvent ajuster la position du remplaçant si les sites ne peuvent pas installer de sièges pour les remplaçants dans l'aire de jeu.</li> <li>- Il n'y aura absolument aucune parole ni aucun langage corporel de la part de l'entraîneur envers son équipe lorsque vous êtes l'équipe active et que vous avez le contrôle de la maison, sauf lors d'une interaction avec les entraîneurs ou entre les bouts. Le langage corporel comprend les gestes de la main, du corps, l'utilisation de signaux ou toute autre forme de communication. Les pénalités pour les entraîneurs incluent : Première infraction – avertissement verbal et par écrit. Deuxième infraction – l'entraîneur sera assis à un autre endroit qu'au banc des entraîneurs sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Si l'entraîneur commet l'infraction une nouvelle fois, il sera retiré du jeu et s'assoirà dans les places réservées aux spectateurs pour le reste de l'évènement. Ces infractions seront signalées à son association membre.</li> <li>- Les entraîneurs sont autorisés à utiliser leur téléphone, leur tablette ou leur ordinateur pour saisir des statistiques de match, prendre des notes ou prendre des photos de scénarios de match, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser ces appareils ou montres intelligentes à des fins de communication. Les entraîneurs seront retirés du jeu s'ils utilisent des appareils à des fins de communication. Première infraction – avertissement verbal et par écrit. Deuxième infraction – l'entraîneur sera assis à un autre endroit qu'au banc des entraîneurs sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Si l'entraîneur commet l'infraction une nouvelle fois, il sera retiré du jeu et s'assoirà dans les places réservées aux spectateurs pour le reste de l'évènement. Ces infractions seront signalées à son association membre.</li> </ul>	<p>Offense - verbal and written warning. Second Offense - coach will sit inside with no Coach Interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid-game break). If the coach repeats the infraction again, they will be removed from play and will sit in the spectator seating for the remainder of the event. These infractions will be reported to their Member Association.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coaches are allowed to use their phone, tablet or computer to record game statistics, write down notes or take photos of game scenarios, but they are not permitted to use those devices or smart watches for communication purposes. First Offense - verbal and written warning. Second Offense - coach will sit inside with no Coach Interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or the entire next game (if after mid-game break). If the coach repeats the infraction again, they will be removed from play and will sit in the spectator seating for the remainder of the event. These infractions will be reported to their Member Association.</li> </ul>
--	--

<b><u>Zone sans ricochet</u></b>	<b><u>No tick zone</u></b> Si, avant le lancer de la sixième pierre d'un bout, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse qui touche la ligne médiane dans la zone de garde protégée (ZGP) vers une position où elle ne touche plus la ligne médiane ou vers une position en dehors de la zone de garde protégée (ZGP), l'équipe non fautive a le choix de :  (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées vers leurs positions préalables à la violation (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont immobilisées.  Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors-jeu, alors la règle de la zone de garde protégée (FGZ) s'applique.	<b><u>No tick zone</u></b> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to: (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest.  If a rock is moved from the center line to an out-of-play position, the free guard zone (FGZ) rule will apply.
<b><u>Périodes d'entraînement pré-compétition</u></b>	<b><u>Pre-Competition Practices</u></b> Aucune période de pré-compétition n'est prévue.	<b><u>Pre-Competition Practices</u></b> None.
<b><u>Périodes d'échauffement d'avant-match</u></b>	<b><u>Pre-game practices</u></b> Les périodes d'échauffement d'avant-match débuteront vingt-cinq (25) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période sera de neuf (9) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour effectuer les placements pour la dernière pierre (PDP).	<b><u>Pre-game practices</u></b> Pre-game practices will begin twenty-five (25) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be nine (9) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the draw to the button for last rock advantage.
<b><u>Périodes d'entraînement en soirée</u></b>	<b><u>Evening practices</u></b> Des périodes d'entraînement seront possibles chaque soir après la dernière séance. Les périodes sont disponibles par réservation seulement. Veuillez réserver vos temps d'entraînement avec l'arbitre en chef avant le début de la dernière séance de la journée même. Une exception sera faite pour les équipes qui jouent lors de la dernière séance de la journée même.	<b><u>Evening practices</u></b> Practice time will be available every night after the last draw. Practice will be available by reservation only. Reserve your ice time with the head official prior to the start of the last draw on the day you wish to practice. An exception will be made for teams playing in the last draw of the day.
<b><u>Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire</u></b>	<b><u>Last rock advantage - preliminary round</u></b> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements effectués après la période d'échauffement d'avant-match.	<b><u>Last rock advantage - preliminary round</u></b> Last rock advantage will be determined by two (2) draws to the button made after the pre-game practice.
<b><u>Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins un (1) lancer de précision pendant la ronde préliminaire (5<sup>e</sup> joueur exclu). Une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra automatiquement l'avantage de la dernière pierre pour la durée de la ronde éliminatoire.</u></b>	<b><u>Each member of the team must throw at least one (1) shootout during the preliminary round (5<sup>th</sup> player excluded).</u></b> A team that fails to do so will automatically lose last rock advantage for the entirety of the playoffs. A team that fails to do so will automatically lose last rock advantage for the entirety of the playoffs.	

<p>Les deux (2) équipes devront déclarer les joueurs qui effectueront le placement à l'arbitre en chef avant le début de la première période d'échauffement.</p> <p>La couleur des pierres et l'ordre des périodes seront déterminés par un tirage au sort. L'équipe qui remporte le tirage au sort aura le choix de la couleur des pierres ou de l'ordre des périodes d'échauffement. L'équipe s'exerçant en premier effectuera deux (2) placements (un premier avec la rotation horaire et un deuxième avec la rotation antihoraire) dès la fin de sa période d'échauffement. L'équipe s'exerçant en deuxième effectuera ses deux (2) placements dès la fin de sa période d'échauffement dans le même ordre que l'équipe s'étant exercé en premier. Les deux placements se feront en direction de la vitrine.</p>	<p>Both teams must advise the head official who will be throwing the shootout before the start of the first practice.</p> <p>Rock colour and practice order will be determined by a coin flip during the preliminary round. The team that wins the coin flip will have the choice between rock colour or practice order. The team practicing first will complete their two (2) shootouts immediately after the practice (the first throw will be with the clockwise rotation and the second will be with the counterclockwise rotation). The team practicing second will also complete their shootout immediately after their practice and will use the same order of rotation than the team practicing first.</p>
<p>La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison ou qui n'a pas été lancée pendant la minute réglementaire.</p>	<p>Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house or that has not been thrown during the allowed minute.</p>
<p>Si une équipe obtient un cumulatif de 0,0 cm ou de 399,2cm, un troisième joueur devra lancer un placement. La distance mesurée pour ce placement servira uniquement à déterminer quelle équipe aura l'avantage de la dernière pierre.</p>	<p>If a team obtains a cumulative of 0.0 cm or 399.2 cm, a third player must throw a rock. The distance measured will only be used to determine which team will have the advantage of the last stone.</p>
<p>Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.</p>	<p>If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.</p>
<p><b><u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u></b></p> <p><b><u>Classement à l'issue de la ronde préliminaire :</u></b></p> <p>Quatre (4) équipes seront qualifiées pour les éliminatoires à la suite de la ronde préliminaire et seront classées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Équipe gagnante section A : Q1</li> <li>2- Équipe gagnante section B : Q2</li> <li>3- 2 Équipes gagnantes section C : Q3 et Q4</li> </ul> <p>Quart de finale (Système Page 3 vs 4) : Q3 vs Q4</p> <p>Demi-finale #1 (Système Page 1 vs 2) : Q1 vs Q2</p> <p>Demi-finale #2 : Gagnant du quart de finale vs perdant de demi-finale #1</p> <p>Finale : Gagnants des deux demi-finales</p> <p><b><u>Championnat canadien :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garçons : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gagnant de la finale - Québec 1</li> <li>○ Perdant de la finale - Québec 2</li> </ul> </li> <li>- Filles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gagnant de la finale - Québec</li> </ul> </li> </ul>	<p><b><u>Team ranking and playoffs</u></b></p> <p><b><u>Ranking after the preliminary round:</u></b></p> <p>Four (4) teams will qualify for the playoffs through the preliminary round and will be ranked as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- A section winner (one team): Q1</li> <li>2- B section winner (one team): Q2</li> <li>3- C section winners (two teams): Q3 and Q4</li> </ul> <p>Quarterfinal (Page 3-4): Q3 vs Q4</p> <p>Semi-final #1 (Page 1-2): Q1 vs Q2</p> <p>Semi-final #2: Winner of the quarterfinal vs loser of semi-final #1</p> <p>Final: Winners of both semi-finals</p> <p><b><u>Canadian championship:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boys: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Final winner - Québec 1</li> <li>○ Final loser - Québec 2</li> </ul> </li> <li>- Girls: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Final winner - Québec</li> </ul> </li> </ul>
<p><b><u>Périodes d'entraînement pour les éliminatoires</u></b></p> <p>Il n'y a pas de période d'entraînement pour les éliminatoires.</p>	<p><b><u>Playoff practice time</u></b></p> <p>No playoff practice time.</p>

<b><i>Choix des pierres (ronde éliminatoire)</i></b>	<b><i>Rock selection (playoffs)</i></b>
Page 1 vs 2 (demi-finale #1): Q1 aura l'avantage de la dernière pierre et le choix de couleur et s'échauffera en premier.	Page 1 vs 2 (semi-final #1): Q1 will have last rock advantage and the choice of rock colour and will practice first.
Page 3 vs 4 (quart de finale) : Un tirage au sort sera effectué comme lors de la ronde préliminaire pour déterminer quelle équipe aura le choix de couleur ou de période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre sera déterminé de la même manière que lors de la ronde préliminaire.	Page 3 vs 4 (quarter-final): Rock colour and practice order will be determined by a coin flip in the same way as in the preliminary round. Last rock advantage will be determined by a shootout with the same process as in the preliminary round.
Demi-finale #2 : Le perdant de la demi-finale #1 aura l'avantage de la dernière pierre et le choix de couleur et s'exercera en premier.	Semi-final #2: The looser of the first semi-final will have the advantage of last rock and choice of colour and will practice first.
Finale : Le gagnant de la demi-finale #1 (page 1 contre 2) aura l'avantage de la dernière pierre et le choix de couleur et s'exercera en premier.	Final: The winner of the first semi-final (1 vs 2 game) will have the advantage of last rock and choice of colour and will practice first.

## **ANNEXE A – CODE D’ÉTHIQUE DU PARTICIPANT APPENDIX A – PARTICIPANT’S CODE OF ETHICS**

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un évènement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des évènements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l’extérieur, endommageant ou non la surface glacée.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

### **Sanctions**

Les arbitres en chef auront l’obligation d’appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L’arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un même match pour un même joueur : expulsion ; comme stipulé dans les règlements avec arbitres de Curling Canada, le joueur expulsé ne peut pas être remplacé (Règle 18.8) et l’équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l’évènement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

**ANNEXE B – ENTENTE DE PARTICIPATION  
APPENDIX B – PARTICIPATION AGREEMENT**

**ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET  
D'ACCEPTATION DES RISQUES**

**et**

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT**

**(à l'intention des participants n'ayant pas atteint l'âge de majorité) MISE EN GARDE!**

Il s'agit d'une entente juridique contraignante. Clarifiez toute question ou préoccupation avant d'accepter les conditions de cette entente.

1. En tant que participant au sport du curling et aux activités, programmes, cours, services et événements fournis, commandités ou organisés par Curling Québec, y compris ses administrateurs, dirigeants, membres de comités, membres, employés, sous-traitants, entraîneurs, bénévoles, officiels, participants, agents, commanditaires, propriétaires/exploitants respectifs (collectivement appelés « organisation »), y compris, mais sans s'y limiter : les matchs, les tournois, les séances d'entraînement, les entraînements, les entraînements personnels, les entraînements hors glace, l'utilisation d'équipements de musculation et de conditionnement physique, les appareils et installations, les programmes nutritionnels et diététiques, les séances ou leçons d'orientation ou d'instruction, les programmes de conditionnement aérobie et anaérobie, collectivement ou indépendamment (collectivement, les « activités »), le participant et le parent/tuteur du participant (collectivement, les « parties ») reconnaissent et acceptent les conditions suivantes décrites dans la présente entente.
2. Les parties reconnaissent et conviennent que l'organisation n'est pas responsable de l'ensemble des blessures, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu, dommages ou pertes de toute nature subis par les parties pendant ou à la suite des activités, causés de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence de l'organisation.

**Description et reconnaissance des risques**

3. Les parties comprennent et reconnaissent que :
  - a. les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans s'y limiter, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de décès. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse;
  - b. un risque pertinent de la participation au sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si le participant tombe, trébuche ou fait un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que le participant porte un casque en tout temps durant sa participation au sport du curling; et
  - c. l'organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'organisation peut ne pas être au courant de la forme physique ou des capacités du participant, peut mal juger les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des instructions ou des avertissements incomplets et l'équipement utilisé pourrait mal fonctionner;
4. Le participant participe volontairement aux activités. En contrepartie de cette participation, les parties reconnaissent par la présente qu'ils sont conscients des risques et des dangers et qu'ils peuvent être exposés à de tels risques et dangers, qui englobent, entre autres, ce qui suit :
  - a. santé : exécution de techniques physiques ardues et exigeantes, effort physique, surmenage, étirements, déshydratation, fatigue, séances d'entraînement cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, mauvaise forme physique, blessures traumatiques, entorses ou fractures, blessures à la moelle épinière, blessures à la tête, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures à la tête fermées, les traumatismes crâniens contondants ou les commotions cérébrales pouvant rendre le participant paralysé de façon permanente ou des lésions cérébrales; blessures graves à pratiquement tous les organes, articulations, ligaments, muscles, tendons et autres parties du corps.
  - b. Locaux : état défectueux, dangereux ou non sécuritaire des installations; chutes; collisions avec des objets, des murs, de l'équipement ou des personnes; conditions dangereuses, non sécuritaires ou irrégulières des planchers, de la glace ou

d'autres surfaces; emplacement et incapacité d'obtenir une aide d'urgence; conditions météorologiques extrêmes; et déplacements vers et depuis les locaux.

- c. utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement; conception ou fabrication négligente de l'équipement; fourniture par l'organisation ou omission de l'organisation de donner des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement; défaut d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement selon mes propres capacités.
- d. Contact : contact avec des balais, des brosses ou des pierres de curling, d'autre équipement, des véhicules ou d'autres personnes, ce qui peut entraîner des lésions corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et d'autres lésions cérébrales ou des lésions graves à la colonne vertébrale;
- e. conseils : conseils donnés avec négligence à propos des activités;
- f. capacité : défaut d'agir de façon sécuritaire ou selon mes propres capacités ou aux endroits désignés;
- g. sport : le jeu du curling et ses risques inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, la course, le glissement ou la glissade sur la surface de glace, le lancer de la pierre de curling, le rôle de capitaine ou le balayage, les pieds mis sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ou passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace;
- h. cyber : atteinte à la vie privée, piratage, mauvais fonctionnement de la technologie ou dommage;
- i. conduite : ma conduite et la conduite d'autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
- j. déplacement : l'aller-retour pour les activités.
- k. Négligence : l'organisation peut faire preuve de négligence, ce qui peut inclure le fait qu'elle ne prenne pas de mesures raisonnables pour protéger le participant contre les risques et les dangers associés à la participation aux activités.

## **Conditions**

5. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer aux activités, les parties conviennent de ce qui suit :

- a. lorsque le participant s'exerce ou s'entraîne dans son propre espace, les parties sont responsables de l'environnement, de l'emplacement et de l'équipement que le participant sélectionne;
- b. la condition mentale et physique du participant est appropriée pour participer aux activités et les parties assument tous les risques liés à l'état mental et physique du participant;
- c. se conformer aux règlements pour la participation aux activités;
- d. se conformer aux règlements de l'installation ou d'utilisation de l'équipement, ainsi qu'à toute instruction ou directive de l'organisation;
- e. si le participant observe un danger ou un risque inhabituel, il cessera de participer et informera immédiatement de ses observations un représentant de l'organisation;
- f. les risques associés aux activités sont accrus lorsque le participant est intoxiqué et il ne participera pas si ses facultés sont affaiblies d'une façon ou d'une autre;
- g. il est de la seule responsabilité du parent/tuteur d'évaluer si toute activité est trop difficile pour le participant. Lorsque le participant commence une activité, le parent/tuteur reconnaît et accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
- h. le parent/tuteur est responsable du choix d'équipement de sécurité ou de protection du participant et de l'ajustement sécuritaire de cet équipement; l'organisation peut assurer le transport vers les services médicaux d'urgence si elle le juge nécessaire pour la santé et la sécurité immédiates du participant, et le parent/tuteur est financièrement responsable de ces services;
- i. les parties ne s'appuient pas sur des déclarations orales ou écrites faites par l'organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou dans des conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités; et
- j. l'organisation n'est pas responsable de tout dommage causé au véhicule, aux biens ou à l'équipement du participant et de tout coût associé à toute perte connexe qui pourrait résulter des activités.

6. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer, les parties conviennent que :

- a. elles ASSUMENT tous les risques découlant de la participation aux activités de l'organisation ou associés ou liés à la participation;
- b. elles RENONCENT à toute réclamation qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir contre l'organisation; et

- c. elles ACCEPTENT LIBREMENT ET ASSUMENT PLEINEMENT tous ces risques et la possibilité de blessures, décès, dommage matériel, dépense et perte connexe, y compris la perte de revenu, résultant de la participation aux activités de l'organisation; et
- elles DÉGAGENT À JAMAIS et INDEMNISENT l'organisation de toute responsabilité pour toute réclamation, demande, action, tout dommage (y compris les dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs), perte, action, jugement et cout (y compris les honoraires d'avocat) (collectivement, les « réclamations ») qu'elles pourraient avoir à présent ou à l'avenir, qui pourraient découler de la participation aux activités, en résulter ou y être liés même si de telles réclamations pourraient avoir été causées de quelque façon que ce soit, y compris la négligence, la négligence grossière, le sauvetage fait avec négligence, l'omission, le manque de diligence, la rupture de contrat ou le manquement à la norme de diligence de l'organisation;
  - les parties acceptent expressément que cette entente vise à être aussi générale et inclusive que la loi le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique; et
  - les parties attestent avoir lu et compris cette entente, qu'elles signent volontairement, et que cette entente sera exécutoire pour elles-mêmes, leurs héritiers, leur conjoint ou conjointe, leurs enfants, leurs parents, leurs tuteurs, leurs proches parents, leurs exécuteurs, leurs administrateurs et leurs représentants légaux ou personnels. Les parties reconnaissent en outre qu'en signant cette entente, elles ont renoncé à leur droit de maintenir une poursuite contre l'organisation fondée sur toutes les réclamations dont elles l'ont dégagé dans la présente.
7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les parties renoncent en outre à tout recours, qu'elles pourraient entreprendre maintenant ou ultérieurement, résultant de toute décision prise par l'organisation.
8. Les parties ont eu la possibilité d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de signer cette entente et de bien comprendre ses dispositions. Personne n'a tenté d'influencer indûment leur signature de cette entente. Les parties ont signé cette entente elles-mêmes après avoir soigneusement examiné toutes les dispositions.

#### **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT**

1. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, accorde par la présente à Curling Québec (« l'organisation ») la permission de photographier et/ou d'enregistrer l'image et/ou la voix du participant organisationnel pour le besoin de photos ou de vidéos (collectivement les « images ») et d'utiliser les images pour promouvoir le sport et/ou l'organisation dans les médias traditionnels tels que les bulletins d'information, les sites Web, la télévision, les films, la radio, la presse écrite et/ou l'affichage, ainsi que dans les médias sociaux tels que Instagram, Facebook, YouTube et X/Twitter. Cela inclut l'organisation qui diffusent ou diffusent en ligne en direct les images sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels. Je comprends que je renonce à toute demande de rémunération pour l'utilisation du contenu audio/visuel utilisé à ces fins. Ce consentement restera en vigueur à perpétuité.
2. Je, en tant que participant organisationnel [ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur], décharge entièrement et accepte de dégager de toute responsabilité l'organisation de l'ensemble des réclamations, demandes, actions, dommages, pertes ou coûts pouvant résulter de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation des images ou de la prise, de la publication, de la déformation des images, des négatifs et des originaux ou de toute autre ressemblance ou représentation du participant organisationnel qui pourrait survenir ou être produite lors de la prise desdites images ou de leur traitement ultérieur, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour diffamation, contrefaçon, appropriation illicite de la personnalité ou atteinte à la vie privée.
3. Je, en tant que participant organisationnel ou parent ou tuteur légal du participant organisationnel mineur, **RECONNAIS ET CONVIENS** que j'ai lu et compris les conditions générales du présent document. En mon nom et au nom de mes héritiers et de mes ayants droit, j'accepte de signer ce document volontairement et de respecter ces conditions.
4. Je comprends que je peux révoquer ce consentement à tout moment en fournissant un avis écrit à alanna.routledge@curling-quebec.qc.ca. Dès réception de cet avis, l'organisation cessera d'utiliser de nouvelles images du participant organisationnel, mais pourra continuer à utiliser les images déjà en circulation.

Nom de l'équipe : \_\_\_\_\_

**ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET  
D'ACCEPTATION DES RISQUES**

et

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PHOTOS, VIDÉOS ET WEBDIFFUSION EN DIRECT**

<b>Athlète 1</b> Nom du participant : _____  Date : _____  Nom du parent/tuteur : _____  Signature : _____  Téléphone : _____  Courriel : _____	<b>Athlète 2</b> Nom du participant : _____  Date : _____  Nom du parent/tuteur : _____  Signature : _____  Téléphone : _____  Courriel : _____
<b>Athlète3</b> Nom du participant : _____  Date : _____  Nom du parent/tuteur : _____  Signature : _____  Téléphone : _____  Courriel : _____	<b>Athlète 4</b> Nom du participant : _____  Date : _____  Nom du parent/tuteur : _____  Signature : _____  Téléphone : _____  Courriel : _____
<b>Athlète 5</b> Nom du participant : _____  Date : _____  Nom du parent/tuteur : _____  Signature : _____  Téléphone : _____  Courriel : _____	Nom de l'entraîneur : _____  Date : _____  Signature : _____  Téléphone : _____  Courriel : _____

## IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses ou parents (si moins de 18 ans) de l'équipe et l'entraîneur)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match